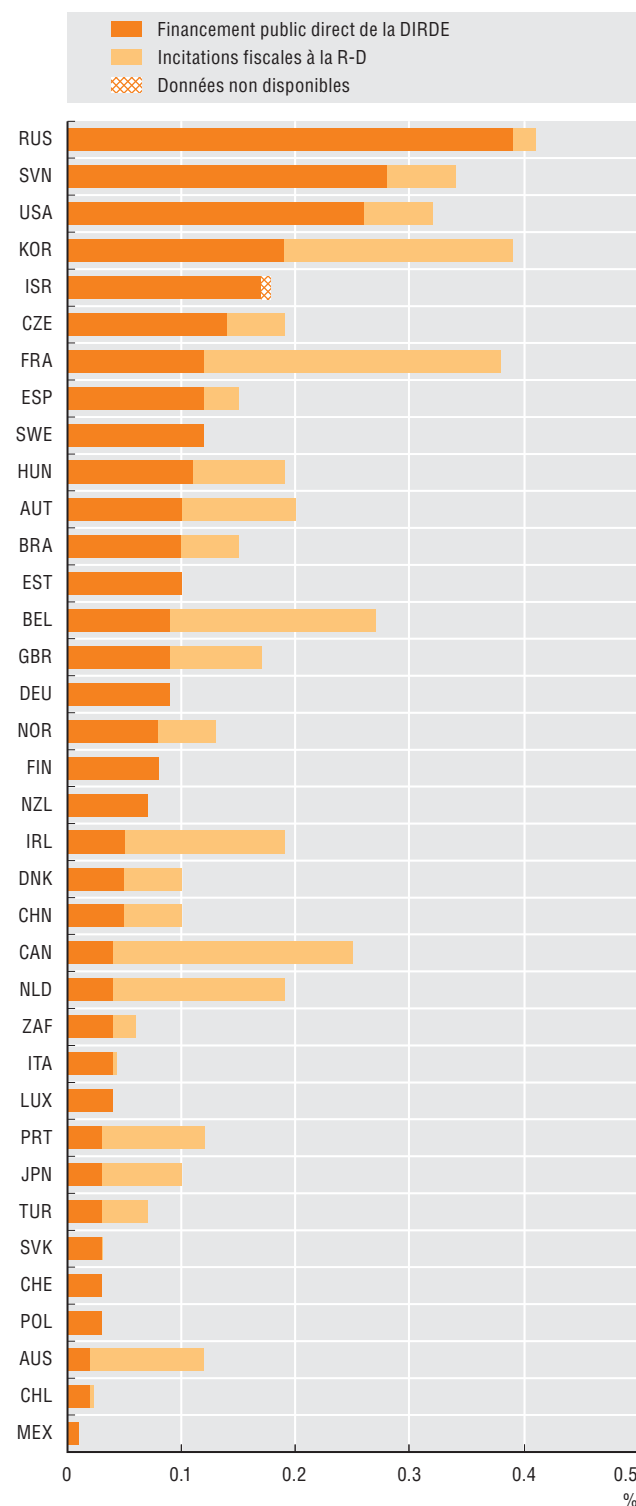


2. DÉVELOPPER LES CONNAISSANCES

11. Dispositifs fiscaux favorables à la R-D

Soutien public à la R-D des entreprises: financement direct et incitations fiscales à la R-D, 2011

En pourcentage du PIB



Note : Indicateur expérimental. La comparabilité internationale est encore limitée. Pour plus d'informations, voir www.oecd.org/sti/rd-tax-stats.htm.

Source : OCDE, d'après les données issues du questionnaire OCDE sur les incitations fiscales à la R-D, sources publiques, et OCDE, Base des principaux indicateurs de la science et de la technologie, www.oecd.org/sti/msti.htm, juin 2013. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932932361>

Pour soutenir la R-D d'entreprise, hors les subventions, prêts et contrats de recherche, nombre de pays usent d'incitations fiscales. En 2013, la R-D privée bénéficie d'avantages fiscaux dans 27 pays. En 2011, les plus généreux en soutien public total rapporté au PIB étaient la Fédération de Russie, la Corée, la France et la Slovaquie. Pour le crédit d'impôt, les États-Unis l'emportaient, à 8.3 milliards USD, devant la France et la Chine.

Entre 2006 et 2011, les incitations fiscales ont pris le pas sur le financement direct dans 11 des 23 pays ayant des données. Leur part dans le soutien total a diminué dans nombre de pays en raison du déclin de la R-D des entreprises lié à la crise. Le Mexique et la Nouvelle-Zélande ont éliminé ces mesures, mais la Finlande adoptée en 2013. Les entreprises en ont aussi moins profité du fait de la baisse de leurs bénéfices en début de crise.

Les différences nationales de coût des incitations fiscales à la R-D tiennent aux critères d'éligibilité et à la demande des entreprises, laquelle dépend des dépenses en R-D et de leur rentabilité. Les taux de subvention effectifs sont influencés par les spécificités d'entreprises. L'Australie, le Canada, la France, le Japon, la Corée, les Pays-Bas, la Norvège et le Portugal sont plus généreux pour les PME que pour les grandes entreprises. Certains pays offrent des réductions d'impôts même aux entreprises insuffisamment bénéficiaires sur la période, mais peu le font dans une mesure significative. En Autriche et Norvège, ces entreprises peuvent bénéficier du crédit d'impôt comme si elles étaient bénéficiaires. Des provisions pour crédit ou reports sont parfois utilisés pour soutenir la R-D d'entreprises qui ne pourraient autrement bénéficier de crédits ou abattements. Ces dispositifs sont souvent plus généreux pour les PME et les jeunes entreprises (Australie, France, Royaume-Uni).

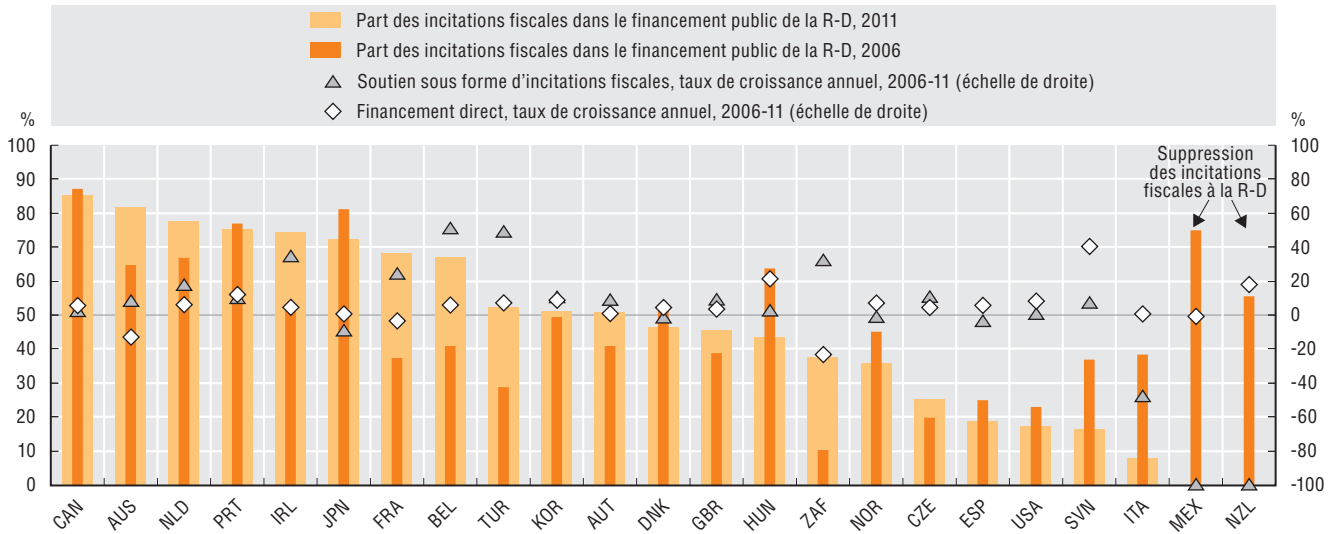
Définitions

Les incitations fiscales à la R-D des entreprises se composent d'abattements, de crédits d'impôts ou d'autres avantages comme des mesures pour l'amortissement accéléré des investissements en R-D. Les estimations n'incluent ni les mesures assises sur les revenus – traitement préférentiel des revenus de licences, cessions d'actifs R-D ou brevets – ni celles visant des contribuables autres que les entreprises. Elles couvrent en revanche les mesures nationales calculées sur l'impôt des sociétés, les contributions sociales des employeurs et l'imposition à la source du personnel R-D, mais pas les réductions s'appliquant aux personnes et aux taxes sur la consommation. Elles sont en général automatiques, mais certains pays exigent l'approbation préalable ou l'accréditation de projets par un organisme public ou un tiers.

Le taux de subvention fiscale est égal à 1 moins l'indice B, B étant la valeur actualisée du revenu avant impôt, nécessaire pour rentabiliser 1 dollar de dépenses de R-D (Warda, 2001).

Évolution du financement direct et des incitations fiscales, 2006-11

En pourcentage du soutien public total à la R-D et taux de croissance annuels en PPA

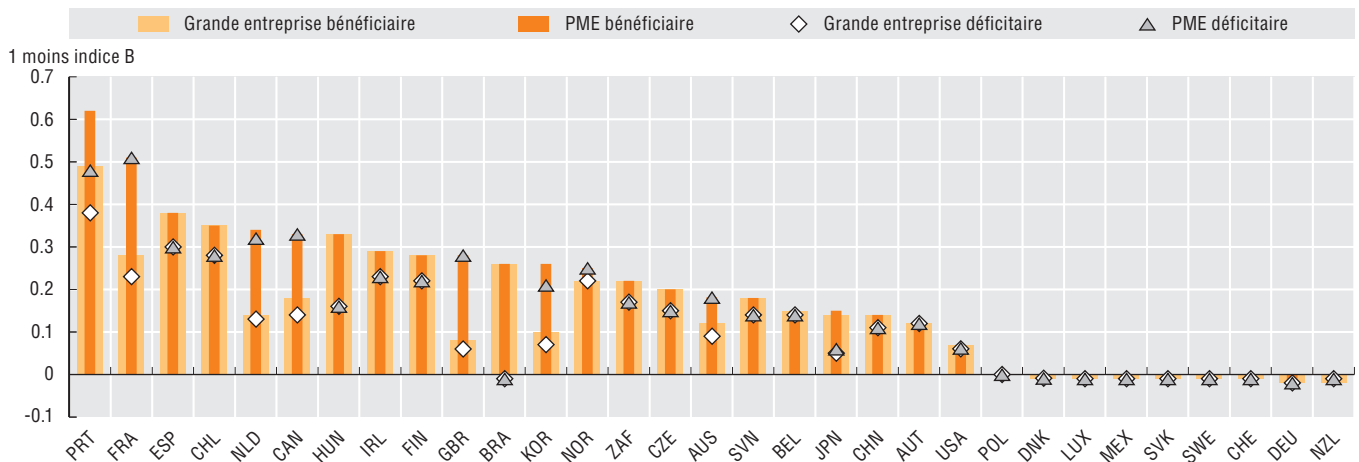


Note : Indicateur expérimental. La comparabilité internationale est encore limitée. Pour plus d'informations, voir www.oecd.org/sti/rd-tax-stats.htm.
Source : OCDE, d'après les données issues du questionnaire OCDE sur les incitations fiscales à la R-D, janvier 2010, juin 2011 et juin 2013, sources publiques, et OCDE, Base des principaux indicateurs de la science et de la technologie, www.oecd.org/sti/msti.htm, juin 2013. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932932380>

Taux de subvention fiscale des dépenses de R-D, 2013

1 moins indice B, par taille d'entreprise et scénario de rentabilité



Note : Indicateur expérimental. La comparabilité internationale est encore limitée. Pour plus d'informations, voir www.oecd.org/sti/rd-tax-stats.htm.
Source : OCDE, d'après les données issues du questionnaire OCDE sur les incitations fiscales à la R-D et des sources publiques, juin 2013. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932932399>

Mesurabilité

Pour évaluer l'aide fiscale à la R-D, il existe plusieurs méthodes. L'aide fiscale correspond à l'écart par rapport au système fiscal de référence (OCDE, 2010) mais chaque pays peut utiliser une référence différente. Le questionnaire 2013 pose un cadre de référence commun (déductibilité totale des dépenses courantes de R-D et traitement fiscal national de base des investissements en capital). Les estimations correspondent en général au manque à gagner fiscal, sans prise en compte ou avec prise en compte minime d'effets comportementaux. Ne sont parfois comptabilisées que les demandes de réduction fiscale satisfaites dans l'année en cours, dans d'autres cas la perte encourue par le fisc, hors les demandes sur des périodes passées mais y compris celles assises sur la R-D de l'année en cours, à faire valoir ultérieurement.

L'indice B présuppose une entreprise « représentative » imposable bénéficiant intégralement de l'avantage fiscal. Pour les entreprises ne pouvant y prétendre sur la période, on utilise l'indice B ajusté. Lorsque les crédits ou abattements sont remboursables intégralement, l'indice B des sociétés « insuffisamment bénéficiaires » est identique au scénario bénéficiaire. Les reports sont modélisés comme des options à prétendre à l'avantage ultérieurement, ajustées par une probabilité annuelle de retour aux bénéfices de 50% et un taux d'ajustement nominal de 10%.



Extrait de :
**OECD Science, Technology and Industry
Scoreboard 2013**
Innovation for Growth

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Dispositifs fiscaux favorables à la R-D », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2013 : Innovation for Growth*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-16-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.